

PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX
Pour les programmes sous référentiel développement durable de la CAPI
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2016

« Bailleur » – « Nom de l'opération »

Interlocuteurs du bailleur (à compléter par vos soins)

Chargé du projet immobilier	Tél :	Chargé du suivi administratif et financier	Tél :
	Mail :		Mail :

1- Pièces à produire pour la signature de la convention et le versement d'un acompte de 40%

✓ **Pièces administratives**

- ☐ Une lettre de demande de subvention datée et signée
- ☐ Une note explicative décrivant les particularités de l'opération (logements adaptés, % de logements de petite typologie), son intérêt et sa cohérence
- ☐ Les différents types, la surface habitable et la surface utile des logements
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal
- ☐ Le numéro de SIRET
- ☐ La date prévisionnelle de démarrage des travaux
- ☐ Le récépissé de dépôt de demande du Permis de Construire
- ☐ Le plan de financement de l'opération faisant apparaître toutes les subventions et prêts
- ☐ Le projet de convention d'objectifs, à compléter et à signer par vos soins (la convention deviendra contractuelle après acceptation de votre projet par la CAPI)

Pièces techniques : Opération non concernée car inférieure à 10 logements

Dans le but d'obtenir les 100 points minimum au volet A

- ☐ Le programme environnemental (dont CDC Moe) _ (50 points)
- ☐ La notice environnementale _ (50 points)

Dans le but d'obtenir les 200 points minimum au volet B

- ☐ L'analyse environnementale _ (100 points)
- ☐ Plan de situation du bâtiment dans son environnement proche (espace vélo et services), plan des stations de transports en commun, ou note sur la démarche volontaire de l'opérateur le cas échéant _ (de 30 à 100 points)
- ☐ Cahier des charges de maîtrise d'œuvre avec volet clauses d'insertion et mise en place d'un tableau de bord (100 points)

2- Pièces à produire avant le démarrage des travaux et pour le versement de 50% de la subvention

✓ Pièces administratives

- ☐ L'acte de propriété
- ☐ La décision de financement délivrée par l'Etat
- ☐ L'attestation d'autorisation du Permis de Construire
- ☐ L'ordre de service de démarrage des travaux ou acte de vente si VEFA

✓ Pièces techniques

Dans le but d'obtenir les 100 points minimum au volet A

- ☐ Tableau de bord du référentiel QEB de la Région ou Cahier des Clauses Techniques Particulières (lot électricité) _ (50 points)

Dans le but d'obtenir les 140 points minimum au volet C

- ☐ La note du calcul réglementaire _ (50 points si Niveau effinergie + et 100 points si niveau BEPOS)
 - ☐ Note de calcul ENR _ (nombre de points proportionnel à la part d'ENR dans le projet)
 - ☐ Programme environnemental et/ou un rapport de simulation thermique dynamique – (50 à 100 points) pour les opérations de plus de 10 logements
 - ☐ DCE relatant les prescriptions en matière de qualité de l'air _ (30 points si question intégrée dans le programme environnemental à 70 points si taux max d'émissions de produits inférieurs à la réglementation)
 - ☐ Description des moyens permettant le confort visuel : S.vitre/S.utile, protections solaires non opaques (brise soleil...), etc. dans le programme environnemental _ (50 points si description, 100 points si FLJ > 1,5% dans les chambres et FLJ > 2% dans pièces à vivre)
- ✓ Garantie d'emprunt : pièces administratives
- ☐ Courrier de demande de garantie d'emprunt et caractéristiques financières du prêt
 - ☐ Uniquement pour la Caisse des Dépôts et Consignations, contrat de prêt signé par vos soins.

3- Pièces à produire à la livraison et pour le solde de la subvention (10%) :

✓ Pièces techniques

Dans le but d'obtenir les 200 points nécessaires au volet B

- ☐ Livret utilisateurs et gestionnaire _ (100 points)
- ☐ Tableau de bord du volet clause d'insertion avec le nombre d'heures travaillées en lien avec le service politique de la ville.